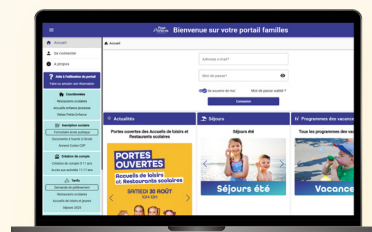


PRÉPAREZ LA RENTRÉE 2026-2027 AU PAYS DES ACHARDS

Le Portail familles

Le **Portail familles** est un site internet où vous pouvez réserver les présences de votre/vos enfant(s) aux restaurants scolaires, aux accueils périscolaires, jeunes et de loisirs.

Retrouvez toutes les informations et les actualités sur le Portail familles !



Restaurant scolaire

Les différents modes d'inscription :

Forfait 4 jours

Pour les enfants qui **déjeunent tous les jours au restaurant scolaire**. Il est calculé de la façon suivante : *Nombre de jours d'ouverture du restaurant scolaire (139 jours 2026/2027) x prix du repas/10 mois = forfait facturé tous les mois de septembre à juin*. Une carence de 2 jours est appliquée en cas d'absence.

Occasionnel non prévu

Pour les enfants **déjeunant occasionnellement au restaurant scolaire** mais dont la réservation n'a pas été faite dans le délai imparti de 8 jours.

Occasionnel prévu

Pour enfants **déjeunant occasionnellement au restaurant scolaire**. Les présences de l'enfant doivent être signalées via le portail familles au moins 8 jours avant. Tout repas réservé sera facturé.

Repas PAI

Pour les enfants ayant une **allergie alimentaire pour laquelle un Projet d'Accueil Individualisé a été établi par le médecin scolaire**. Dans ce cas, un panier-repas doit être fourni par la famille. Le Projet d'Accueil Individualisé devra être fourni au restaurant scolaire.

Réservation des repas 2026-2027 :

- Si vous souhaitez **changer le mode d'inscription**, merci de contacter le service Affaires scolaires **avant le 3/07/2026**.
- Si votre enfant **n'a jamais été inscrit**, merci de contacter le service Affaires scolaires.
- Si votre enfant **fréquente déjà** le restaurant scolaire :

↓
Forfait 4 jours
permanent et PAI

Réservation sur le
Portail familles

Jusqu'au 3/07/26

↓
Occasionnel

Réservation sur le
Portail familles

Jusqu'au 24/08/26



Les repas « occasionnels » réservés après le 24 août seront facturés en repas occasionnel non-prévu.

Une pénalité de 10 € par famille sera appliquée pour les repas « forfait ou PAI » réservés après le 3 juillet (les nouveaux élèves ne sont pas concernés par la pénalité)

Tarifs 2026-2027*	Repas forfait 4 jours	Repas occasionnel	Repas occasionnel non-prévu	Repas PAI
Habitants du Pays des Achards	4,17€ soit 57,96€/mois	4,60€	5,87€	2,05 €
Hors territoire	4,80 € soit 65,76€/mois	5,30€	6,75€	2,30 €

*Sous réserve de modification par le Conseil communautaire.



Service Affaires scolaires

Mail : enfance-jeunesse@cc-paysdesachards.fr

Tél. : 02 72 78 10 39

**Pays
des
Achards**
COMMUNAUTÉ